

Département du FINISTERE  
Arrondissement de MORLAIX  
Canton de LANDIVISIAU  
Commune de LANDIVISIAU

Arrêté n° 2022/330

Portant sur l'interdiction de la circulation et du stationnement sur la totalité de la rue Pasteur à l'occasion de l'installation du plafond lumineux par l'entreprise Citeos.

VU les articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R 411-5, R 411-25 et R 417-1,  
VU l'article L 116-1 du Code de la voirie routière,  
VU l'article R 610-5° du code pénal,  
VU la demande de l'entreprise Citeos en date du 21 novembre 2022

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

## ARRÊTE

**Article premier** : le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dans la totalité de la rue Pasteur, le lundi 28 novembre 2022.

**Article deux** : la mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire seront effectués par les services techniques municipaux.

**Article trois** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de LANDIVISIAU et transmis au Codis 29.

**Article quatre** : Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Landivisiau, le 21/11/2022

Pour le Maire et par délégation,  
**L'Adjoint au Maire « FINANCES – TRAVAUX – AGRICULTURE »**  
**Louis SALIOU**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 25 novembre 2022,

Fait à Landivisiau le 25 novembre 2022,

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général

Matthieu ROBCIS



HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX

TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / e-mail : [landivisiau@ville-landivisiau.fr](mailto:landivisiau@ville-landivisiau.fr) / Internet : [www.landivisiau.bzh](http://www.landivisiau.bzh)

**DEMANDE D'ACCORD TECHNIQUE POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX**

(à remplir en deux exemplaires par le demandeur)

Demandeur : CITEOS

ouv.

Travaux exécutés pour le compte de LANDIVISIAU

Références du dossier : PLAFOND LUMINEUX GUIRLANDES DE NOEL

Travaux : -programmés -non programmés -urgents (1)

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Situation et objet des travaux</b> | Commune : <b>LANDIVISIAU</b><br>Rue : <b>PASTEUR DU N° 1 AU 29</b><br>Objet : <b>MISE EN PLACE DU PLAFOND LUMINEUX GUIRLANDES DE NOEL</b> |
|---------------------------------------|---|

▪ Type de travaux  sol  sous-sol  aérien**NATURE, EMPRISE ET CARACTERISTIQUES DE L'ESPACE PUBLIC INTERESSE PAR LES TRAVAUX**

|               |   |            |           |              |
|---------------|---|------------|-----------|--------------|
| Chaussée      | : (pavage-enrobés-enduits superficiels) : | Longueur : | Largeur : | Profondeur : |
| Trottoirs     | : (pavage-enrobés-enduits superficiels) : | Longueur : | Largeur : | Profondeur : |
| Espaces Verts | : (pelouse -plantations)                  | Longueur : | Largeur : | Profondeur : |

ARRETE DE CIRCULATION (1) - DE STATIONNEMENT (1) nécessaire (1) non nécessaire (1)

**REFECTION** : Chaussée définitive immédiate (1)- définitive différée (1) souhaitée  
Trottoirs définitive immédiate (1)- définitive différée (1) souhaitée  
Espaces Verts définitive immédiate (1)- définitive différée (1) souhaitée

**DATE D'EXECUTION SOUHAITEE** 28/11/2022 au

Entreprise chargée des travaux (hors réfection) : Citeos ou prestataire

Entreprise chargée des travaux de réfection  provisoire  définitiveP.J. : Plan de situation : OUI  
Plan des ouvrages : OUI  
Demande d'arrêté :Date de la demande : **21/11/2022**  
Le demandeur : **GUILLERM SERGE**Technicien de chantier  
330 Rue Alain Colas, 29200, BREST  
Tel: +33 2 98 41 22 18  
Fax: +33 2 98 41 22 19  
Mobile: +33 6 71 83 73 46  
Serge.guillerm@citeos.com**AUTORISATION FIXANT LES CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX**  
(à remplir par l'Administration)

N°

**DATE D'EXECUTION** du    au   

|               |                           |   |                              |
|---------------|---------------------------|---|------------------------------|
| Chaussée      | - réfection de type T.... | définitive (immédiate) (1) - (différée) (1) | (cf REGLEMENT DE VOIRIE BMO) |
| Trottoirs     | - réfection               | définitive (immédiate) (1) - (différée) (1) | (cf REGLEMENT DE VOIRIE BMO) |
| Espaces Verts | - réfection               | définitive (immédiate) (1) - (différée) (1) |                              |

**PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES :**

- Plan de récolement à remettre à la Division Opérationnelle Brest métropole (1)
- Fiche(s) de contrôle(s) pénétrométrique(s), à raison de une par fouille et par tranche de 30 ml, à remettre à la Division Opérationnelle Brest métropole (2)
- Information des riverains (souhaitable/indispensable) (1)

Votre interlocuteur :

Tél. :

Date :

P.J. : Annexe T....

**N.B.** : La présente autorisation ne dispense pas d'adresser la déclaration d'ouverture de chantier.

(1) rayer la mention inutile

(2) 100 % sur T0, T1, T2

30 % sur T3, T4

10 % sur T5, T6